# SERVICES MUNICIPAUX

## **Inscriptions/annulations** : maison de l’enfance

**Accueil périscolaire :**
Il est assuré du lundi au vendredi, de 7h30 à 8h35 et de 16h00 à 19h00.

**Restaurant scolaire :**
Self en plusieurs services assurés de 11h45 à 13h45.
Des animations sont proposées aux enfants sur le temps de récréation.

**Récréation Prolongée :**
De 16h00 à 17h00 : les enfants sont pris en charge sur la cour de l’école élémentaire par le personnel de surveillance de l’étude. Les parents s’engagent à récupérer leur enfant avant 17h00.

**Etude dirigée :**
17h00 à 18h00 : deux groupes sont constitués. Les enfants commencent leurs leçons, l’adulte les guide, corrige, fait réciter. Il est conseillé de contrôler le travail une fois à la maison. Les parents sont autorisés à récupérer leur enfant à partir de 17h45. Après 18h00, les enfants sont confiés à l’accueil périscolaire.